

**Département des prestations légales
Assurance retraite**

Pour tout renseignement, contacter :

■ Tél. 01 44 90 13 25

■ Fax 01 44 90 21 81

■ Formulaire de contact accessible
sur notre site Internet www.crpcen.fr

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
DE CESSATION D'ACTIVITÉ
POUR PERCEVOIR LA RETRAITE**



ASSURÉS LIQUIDANT UNE PREMIÈRE PENSION DE BASE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015
(1^{ER} ALINÉA DE L'ARTICLE L. 161-22 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE)

Important

Si la première retraite personnelle de base dont vous bénéficiez prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la poursuite ou la reprise d'une activité salariée ou non salariée, après la date de départ de cette retraite, n'ouvre aucun droit supplémentaire à retraite personnelle ou de réversion auprès des régimes de retraite de base ou complémentaire.

Renseignez-vous auprès des régimes concernés avant de demander votre première retraite personnelle de base.

Pour percevoir ma retraite à la CRPCEN, je suis informé(e) que je dois cesser **mes activités salariées et non salariées**, ou justifier d'une situation me permettant de déroger à cette cessation d'activité. Je complète la ou les rubriques me concernant en fonction de ma dernière situation.

N° INSEE

1. Vous exercez une ou plusieurs activités salariées relevant de la CRPCEN

Je soussigné(e)

employé(e) par [nom du ou des employeurs]

**déclare sur l'honneur cesser toute activité salariée chez cet ou ces employeurs
et être radié(e) des effectifs le** / /

Si vous êtes en maladie, en congés payés..., la date à indiquer n'est pas celle de votre arrêt de travail mais la date à laquelle vous ne faites plus partie du personnel de l'entreprise.

Adressez le(s) **certificat(s) de cessation de fonctions ci-joint(s)** au plus tôt le jour de la cessation de fonctions.

2. Vous exercez une activité de notaire relevant de la caisse de retraite des notaires (CRN)

Je soussigné(e)

exerçant une activité de notaire non salarié,

déclare sur l'honneur cesser mon activité de notaire le / /

Joindre le procès-verbal de la prestation de serment de votre successeur ou une photocopie du Journal officiel publiant l'arrêté acceptant votre retrait, votre démission ou la suppression de l'étude.

Ou

déclare sur l'honneur poursuivre mon activité de notaire.

Il vous appartient de vérifier auprès de la CRN si vous pouvez poursuivre votre activité sans cessation d'activité et produire un justificatif du régime confirmant cette situation.

Voir au dos

3. Vous exercez une ou plusieurs activités, salariées ou non salariées, dans un ou plusieurs autres régimes

Je soussigné(e)

exerce une ou plusieurs activités relevant du ou des régimes (préciser le ou les régimes) :

déclare sur l'honneur cesser mon ou mes activité(s) le / /

Si vous cessez votre activité **non salariée**, vous devrez produire :

- un certificat de radiation du registre du commerce et des sociétés, du répertoire des métiers ou du registre des entreprises des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
- ou un certificat de cessation d'activité de chef d'entreprise délivré par la chambre des métiers ;
- ou tout document prouvant la cessation d'activité.

Ou

déclare sur l'honneur poursuivre mon ou mes activités dans le cadre des règles de cumul en vigueur dans ce ou ces régimes.

Il vous appartient de vérifier auprès des autres régimes si vous pouvez poursuivre votre activité sans cessation d'activité et produire un justificatif du régime confirmant cette situation.

Si vous reprenez une activité après la date de départ de votre retraite, vous devez le signaler par écrit à votre ou vos caisses de retraite dans le mois suivant la reprise d'activité.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

- J'ai pris connaissance que la liquidation d'une première pension personnelle de base à compter du 1^{er} janvier 2015 ne me permet plus d'avoir de nouveaux droits à retraite en cas de poursuite ou de reprise d'activité.
- Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du Code de la sécurité sociale.

En cas de fausse déclaration, les versements perçus à tort au titre de votre retraite de la CRPCEN seront intégralement récupérés.

Fait à _____ Le / /

Votre signature

Les informations recueillies par la CRPCEN sont traitées dans le cadre exclusif de sa mission de service public définie par la loi du 12 juillet 1937.

Conformément à la loi n°78-17 « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations qui vous concernent et les faire rectifier. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par courrier au correspondant informatique et libertés de la CRPCEN.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données personnelles.

L'exactitude de vos déclarations et l'authenticité des documents produits à l'appui de votre demande peuvent être contrôlées auprès d'autres organismes de sécurité sociale, de Pôle emploi, des caisses de congés payés, de l'administration fiscale ou de personnes ou établissements tiers : banques, assurances, fournisseurs d'énergie, opérateurs de téléphonie fixe ou mobile... (art. L.114-12, L.114-14 et L.114-19 et suivants du Code de la sécurité sociale).

Le contenu de vos déclarations peut également être communiqué au personnel habilité des organismes et administrations mentionnés aux articles L.114-11, L.114-12, L.114-14 du Code de la sécurité sociale à des fins de contrôle et de lutte contre la fraude.

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations faites ou l'absence de déclaration pour obtenir ou tenter d'obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations qui ne sont pas dues peut faire l'objet d'une pénalité financière, d'amende et ou d'emprisonnement (article L.114-17 du Code de la sécurité sociale, articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants, 441-6 et suivants du Code pénal).